

*Direction des finances,
ressources et moyens
Services des Ressources Humaines*

Tél. 03 20 66 58 23

DEC 2024/CP/192

Le Maire de la ville de HEM,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu l'article L2122-1 du Code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 06/08/2024 ayant pour objet les travaux de restauration des intérieurs et du clos-couvert de l'église Sainte-Corneille,

Considérant qu'aucune société n'a répondu sur le lot n°10 Electricité dans les délais impartis,

Considérant la possibilité pour l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence en cas de première procédure infructueuse,

Considérant que l'offre de la société HERVE THERMIQUE est économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1 : De conclure le marché n°2024-097 Travaux de restauration des intérieurs et du clos-couvert de l'église Sainte-Corneille - Lot n°10 Electricité avec la société HERVE THERMIQUE pour un montant de 132 659,05 € HT.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite au :

- Préfet du Nord pour contrôle de légalité,
- Trésorier pour information,
- Maire et aux services concernés pour application.

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire dans les mêmes conditions de délai.



Fait à HEM, le 25/10/2024
Pascal NYS

Maire-adjoint délégué aux ressources humaines,
à la commande publique et aux affaires juridiques